

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du VENDREDI 08 FEVRIER 2013 à 18 HEURES 30**

- Présents tous les membres sauf : Armand MONGE (pas de procuration), Lionel PANTALY (pas de procuration)
- Secrétaire de séance : Hassan EL HARMASSI

#### **1) REFORME RYTHMES SCOLAIRES**

Il est fait mention d'une lettre émanant du ministère de l'Education Nationale relative à la réforme des rythmes scolaires de l'école primaire qui impliquera des changements notoires tant au niveau du travail des enseignants, qu'au niveau du quotidien des familles ainsi que sur les communes.

Ces changements concernent la modification du temps scolaire qui engendrera des modifications importantes aussi bien pour l'école que pour le quotidien des parents et pour les communes, notamment au niveau des budgets communaux qui seront alourdis par une nouvelle charge financière même s'il est annoncé par le gouvernement qu'un fonds d'aide aux communes sera mis en place pour palier la nouvelle organisation des activités périscolaires et garantir ainsi une prise en charge optimale des enfants.

Il est précisé que les enseignants de l'école de Mollans ne sont pas favorables à la mise en place de cette réforme à la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce sujet et précise qu'il y a lieu de prendre une éventuelle décision de report à 2014 avant le 31 mars 2013.

En soutien aux enseignants de Mollans, le conseil, à l'unanimité, décide la mise en place de la réforme à la rentrée 2014.

#### **2) GRANDES LIGNES DU BP 2013**

Monsieur le Maire informe le conseil que le compte administratif de l'exercice 2012 dégage un excédent de fonctionnement et que celui-ci permettra de financer en bonne partie la maison médicale dont les travaux devraient débiter au 1er semestre de l'année 2013 et ce sans avoir recours à un emprunt lourd pour les finances communales.

Il est demandé par le conseil d'envoyer aux professionnels de santé une lettre leur demandant la confirmation d'occupation des locaux de la maison médicale avec un modèle de réponse joint au courrier.

#### **3) ADRESSAGE POSTAL**

Monsieur le Nouveau présente l'avancée du dossier qui arrive à son terme au niveau préparation, il ne reste plus que quelques points à éclaircir pour ensuite procéder au choix des plaques de rues et numéros.

Il précise que la numérotation sera paire et impaire dans le centre du village et métrique pour les extérieurs.

#### **4) DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TV ET ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE TV DE LA DROME**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), il est prévu de dissoudre les 10 syndicats intercommunaux de TV (SIT), eux-mêmes membres du Syndicat Départemental de TV de la Drôme afin que les communes membres du SIT puissent adhérer directement à ce syndicat départemental.

Monsieur le Maire, suite à son exposé, demande au conseil de délibérer sur la dissolution du SIT et de solliciter l'adhésion de Mollans au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme. Il précise que la commune sera représentée par deux délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil donne un accord favorable pour l'ensemble des démarches à accomplir pour la mise en place de ces modifications.

#### **5) TARIF EAU : REDEVANCE POLLUTION ET MODERNISATION RESEAU**

Suite à un courrier de l'Agence de l'eau, Monsieur le Maire indique les changements relatifs aux taux des redevances reversées à cet organisme pour l'année 2013:

- Taux redevance pollution passe à 0,28 (0,22 en 2012)
- Taux redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,15 (taux inchangé par rapport à 2012)

Le conseil, à l'unanimité, approuve les modifications à prendre en compte sur l'exercice 2013.

Il est précisé par ailleurs qu'un courrier sera adressé aux personnes n'ayant pas réglé leur facture d'eau pour les inviter à passer en mairie afin de trouver une solution à l'amiable avant de limiter ou stopper leur alimentation en eau.

## **6) DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

Vente SCI La Miougrano/Ducerf : la commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Comité des Fêtes :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des derniers éléments en sa possession concernant cette association et indique qu'à l'issue de la réunion du 30 janvier dernier une nouvelle équipe partante a été constituée avec une dénomination différente, à savoir «*Comité d'Animations* » afin d'organiser les futures actions du village dans un esprit associatif.

D'un commun accord, il est alloué à cette nouvelle association un acompte de subvention d'un montant de 1 000€ pour son démarrage.

### COPAVO

Il est demandé par le conseil de mettre en place un groupe de travail afin de pouvoir travailler sur les questions pratiques à venir concernant l'intégration de Mollans à la COPAVO en 2014.

Le groupe de travail est ainsi constitué de :

Monsieur Yves ROUX

Monsieur Lionel FABRE

Monsieur Hassan EL HARMASSI

Monsieur Jean-Noël Le Nouveau

Monsieur Jean-Luc FOURTEAU

Madame Fabienne DUVILLARD

### Taxe de raccordement

Il est demandé par le conseil de faire une étude des coûts réels des raccordements assainissement pour préciser le coût du forfait assainissement.

### Station d'épuration

Les élus de « Mollans Autrement » demandent à être associés aux réunions de chantier de la future station d'épuration et demandent les comptes-rendus de réunions.

Il souhaiteraient avoir un échéancier des travaux à venir.

### Ordures Ménagères

Le point de collecte des ordures ménagères situé rue Porte Major est de nouveau évoqué mais aucune solution pour son remplacement n'est retenue. A revoir donc.

### Rue du Château

Il est demandé le jointage des pavés descellés.

### Chemins communaux

La commission voirie demande une visite des chemins communaux.

### Opération cloches Eglise

Il est demandé le lancement de l'opération, la subvention ayant été obtenue.

**Séance levée à 20H15**